Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-64 : Finances Subvention à l'École Ste Anne à La Richardais – Coût de fonctionnement par élève.

La commune de Tréméreuc participe aux frais de fonctionnement de deux élèves de la commune qui sont scolarisées pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école privée Sainte Anne à La Richardais. Cette participation a été calculée sur la base du coût moyen par élève des écoles publiques de La Richardais.
Vu la délibération en date du 07/04/2025 dont les dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la Richardais (maternelle et élémentaire) en N-1 permettant de calculer le coût moyen d'un enfant scolarisé.
Les tarifs sont fixés pour 2024-2025 comme suit :

- 624.09 € pour un élève en élémentaire par an,

Le montant de la subvention versée par la commune de Tréméreuc est calculé pour 4 mois de septembre à décembre de l'année scolaire 2024-2025

- Pour un enfant, scolarisé en élémentaire : **208.03 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte le versement d'une participation financière de 208.03 € – École Ste Anne, pour les frais de fonctionnement engendrés par l'enfant de Tréméreuc allant à l'École Ste Anne de La Richardais pour la période de septembre à décembre de l'année scolaire 2024-2025**
- **Charge Monsieur le Maire de signer tout éventuel document relatif à cette décision.**



Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine